

14/10/2025



Nature de l'acte :
Libertés publiques et
pouvoirs de police

OBJET :

**Réglementation tempo-
raire d'accès au
cimetière**

Travaux effectués
par le Groupe ELABOR

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche (Corrèze),
Alain LAPACHERIE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. L. 2213.8 et 9 relatif aux pouvoirs de police du Maire en matière de funérailles et des lieux de sépultures.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-14 et 15 relatifs à la surveillance des opérations funéraires.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2213-42 relatif aux conditions de réalisation des opérations d'exhumations.

Vu le règlement municipal du cimetière approuvé en date du 20 février 2017.

Vu les travaux de reprise de concession effectués par le Groupe ELABOR, domicilié 18 rue des Murgers à Messigny et Vantoux (21380).

Considérant que la la procédure de reprise de concession est arrivée à son terme – délibération du 20 février 2025.

Considérant qu'il est indispensable de prendre les mesures nécessaires pour préserver le bon ordre, la sécurité, la salubrité publique et la décence dans le cimetière communal.

Considérant la liste des concessions déclarées à l'état d'abandon annexée au présent arrêté.

ARRÊTE

Article 1 – Afin de permettre le bon déroulement des opérations d'exhumations, la partie du cimetière communal N°1 sera partiellement et temporairement fermée au public du mercredi 12 novembre 2025 au vendredi 05 décembre 2025 inclus.

Article 2 – Les autres parties du cimetière resteront ouvertes et accessibles au public.

Article 3 – Dans le cas où des obsèques devraient survenir dans l'enceinte du cimetière, les exhumations seraient interrompues.

Article 3 – Monsieur le Maire ou son représentant, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet et affiché à la porte du cimetière ainsi qu'en Mairie.

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 14 octobre 2025,

Le Maire,



Alain LAPACHERIE

Certifiée exécutoire

Publication / Notification :
22/10/2025